

de bœuf, porc, laitages, et provende,—aurait répondu:

Pour des raisons se rattachant à la balance des paiements, nous regrettons d'être obligés de restreindre surtout au blé et à la farine nos achats de vivres au Canada.

Évidemment, étant donné la collaboration de la Nouvelle-Zélande, cet état de choses a subi, en ce qui nous touche, une rectification partielle. D'autre part, certains pays du Commonwealth avec lesquels nous devrions nous efforcer d'entretenir les meilleurs relations commerciales possibles pour des raisons tant politiques qu'économiques, se voient obligées par suite de leur pénurie de dollars, de revenir sur leurs projets d'achat, trop bas, au Canada. Beaucoup dépend de la possibilité de procéder à des échanges compensés.

Je m'abstiendrai de m'attarder plus longtemps sur ce sujet; mais je voudrais dire qu'à mon avis, le Canada, étant donné sa prospérité et sa situation favorable, devrait saisir toute occasion possible non seulement de donner l'exemple, mais de prier instamment les autres pays à s'efforcer de supprimer les entraves au commerce. Nous devrions nous efforcer par tous les moyens d'aider les pays, qui sont nos clients ou peuvent le devenir, à acquérir des dollars au Canada. Notre commerce et celui du monde entier est dans une situation tout à fait incertaine à l'égard de ce qui se passera aux États-Unis, du résultat des élections, des modifications possibles du tarif douanier américain, qui a toujours été plutôt instable, et de la possibilité d'un changement soudain dans la politique commerciale américaine.

Le Canada, comme bien d'autres pays, s'inquiète grandement de cette situation. Nous nous rappelons l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, adopté à Genève en 1947, dont l'honorable député a parlé cet après-midi. Quand la Chambre a été saisie de l'accord, en décembre 1947, bon nombre d'entre nous espéraient que l'activité commerciale entre les nations cesserait de faire l'objet de traitement injuste car, par le passé, cette inégalité de traitement avait grandement nui aux échanges commerciaux. Malheureusement nos espoirs n'ont pas été tout à fait comblés, car les États-Unis, violant directement les accords de commerce, ont établi des contingents d'importation à l'égard de certaines marchandises, y compris le fromage, à la seule fin de plaire aux gens qui exerçaient leur influence auprès du gouvernement américain. Nous sommes toujours assujétis à des influences de ce genre. Les États-Unis ont pris des dispositions en vue de restreindre les importations de matières

[M. Coldwell.]

grasses et d'huiles, ainsi que de produits laitiers en provenance du Canada, contrairement à l'accord. J'ose affirmer,—et le ministre peut sans doute corroborer mes paroles,—que le Canada a respecté tous les engagements qu'il a contractés aux termes des accords de Genève. Je ne sache pas que nous ayons jamais manqué à un engagement. Nous avons même rempli notre engagement un an avant le temps prévu et, pendant l'exécution de l'accord, nous avons rétabli ou haussé automatiquement, le 1^{er} janvier 1948, certains droits de douane applicables à la Grande-Bretagne et à certaines de ses marchandises; ces relèvements, en dépit de leur portée relativement faible, ont effectivement restreint son aptitude à obtenir des dollars au pays.

Le très hon. M. Howe: Mais seulement à la demande du Royaume-Uni.

M. Coldwell: A la demande de qui?

Le très hon. M. Howe: Cela leur permettrait...

M. Coldwell: Seulement à la demande de qui?

Le très hon. M. Howe: Du Royaume-Uni.

M. Coldwell: Je croyais que c'était à la demande des États-Unis. Si je me souviens bien, les États-Unis ont proposé, d'après moi, que le Royaume-Uni...

Le très hon. M. Howe: Cela permettait au Royaume-Uni de faire le commerce qu'il désirait avec les États-Unis, et nous n'avons haussé aucune barrière tarifaire visant l'Angleterre sauf à la demande de cette dernière.

M. Coldwell: Très bien. Mais cela ne change rien au fait que nous avons mis cet accord en vigueur le 1^{er} janvier 1948; nous avons effectivement haussé, le 1^{er} juillet de la même année les droits à l'égard de certaines marchandises anglaises, restreignant ainsi son aptitude à obtenir des dollars chez nous. Nous avons rempli toutes nos obligations. Nos grands voisins du Sud, les États-Unis, qui avaient assumé des obligations semblables, ne les ont pas remplies dans la même mesure que le Canada et, jusqu'à un certain point, nous avons été perdants parce que les États-Unis n'ont pas rempli ces obligations.

Je n'en dirai donc pas davantage à ce sujet. Je m'étais proposé d'étudier une autre question cet après-midi mais, à cause des interruptions et d'autres circonstances, il me faudrait un peu plus de temps que je n'en dispose.

Le très hon. M. Howe: Continuez.

M. Coldwell: Non, je n'aime pas dépasser mon temps de parole, monsieur le président, mais j'étudierai cette question en une autre